



FORUM MONDIAL SUR LA MIGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT (FMMD)
9-11 juillet 2007
Bruxelles, Belgique

Document de base
Version originale : Anglais

Table ronde 3 :
Renforcer la cohérence au niveau institutionnel et politique et promouvoir des partenariats
Session 3.4 :
Les processus de consultation régionale sur la migration et le développement

Préparation :

Coordinateur de la session : Organisation internationale pour la migration (OIM)

Partenaires pour la préparation de la session :

- L'Organisation internationale pour la migration (OIM)
- Les gouvernements des Pays-Bas, en tant que précédente présidence, d'Irlande, en tant que présidence actuelle, et de Suède, en tant que prochaine présidence de l'IGC (*Inter-Governmental Consultations on Asylum, Refugee and Migration Policies*)
- Le gouvernement indonésien, en sa qualité de plus récent organisateur du *Colombo Process* (Regional Consultative Process on the Management of Overseas Employment and Contractual Labour for Countries of Origins in Asia)
- Le *Southern African Migration Project* (SAMP) qui, avec l'aide de l'OIM, sert de secrétariat du Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA)
- La Commission européenne
- Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)
- La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Panel de session :

- *Présidence* : Kevin O'Sullivan, Directeur de la politique d'immigration, au Service d'immigration national irlandais, Ministère de la justice, de l'égalité et des réformes législatives, qui représente l'Irlande dans le cadre de son rôle actuel de Président de l'IGC
- *Orateur* : Michele Klein Solomon, Directrice, *Migration Policy, Research and Communications Department*, OIM
- *Discutant 1* : Dr. Endang Sulistyarningsih, Directrice de la promotion du travail d'outremer, Ministère national de placement et de protection des travailleurs d'outremer du gouvernement indonésien, représentant l'Indonésie pour son rôle de plus récent Président du *Colombo Process*
- *Discutant 2* : Mr. Peter Bosch, Principal Administrator, Immigration and Asylum Unit, Directorate General – Justice, Freedom & Security, European Commission
- *Rapporteur* : Vincent Williams, Responsable du programme au SAMP qui, avec l'aide de l'OIM, sert de co-président du MIDSA

Ce document de base a été préparé par l'Organisation internationale pour la migration, en collaboration avec le groupe de travail mis en place par le Gouvernement belge dans le cadre de la préparation de la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD). L'objectif premier de ce document est d'informer et de faciliter la session de discussion 3.4 de la table ronde 3 lors de cette première réunion du FMMD. Il se base sur des sources générales et n'a pas pour intention d'être exhaustif. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité et ne garantissent pas la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Le document ne reflète pas nécessairement les opinions des organisateurs du FMMD, ni celles des gouvernements ou des organisations qui prennent part aux sessions de table ronde. Etant donné que le FMMD est un processus informel, ce document n'implique aucun engagement de la part des parties qui l'utilisent dans le cadre des discussions du FMMD. Toute reproduction, partielle ou totale, de ce document doit en indiquer les sources.

I. Résumé

Les Processus de consultation régionale (PCR) sur la migration consistent en des forums menés par les États. Il existe plus d'une douzaine de PCR dans le monde, dont la plupart a été créée au cours des dix dernières années. Une liste des actuels PCR est jointe à cette étude générale à l'**Annexe A**. Les PCR exercent une grande variété de fonctions, y compris la promotion du partage d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays, ainsi que le développement de la coopération sur la migration au niveau régional.

Il a été suggéré que les PCR ne sont pas concernés par les questions se rapportant à la migration et au développement car les représentants qui participent à ces processus représentent généralement les ministères responsables de l'immigration.ⁱ Bien que cette perception ne soit pas tout à fait exacte, le rôle potentiel des PCR pour améliorer la contribution de la migration au développement semble être sous-exploité.

Ce document analyse la manière dont les PCR abordent, ou peuvent aborder, les opportunités et les défis que présentent les liens entre migration et développement. Il parle des facteurs qui facilitent (ou qui empêchent) l'engagement des PCR en ce qui concerne les thèmes qui touchent à la migration et au développement. Ce document soutient l'idée que les PCR sont généralement répartis en trois catégories, en fonction de la manière dont ils intègrent ou non la migration et le développement dans leurs programmes : i) ceux qui considèrent que la migration et le développement sont un thème prioritaire, ii) ceux qui font le lien entre migration et développement dans leur programme politique sur une base empirique, et iii) ceux qui ne s'intéressent pas à ce thème.

Ce document fait aussi référence au rôle des PCR en ce qui concerne les systèmes de commerce régionaux et les processus d'intégration, ainsi que la manière d'établir des synergies parmi les PCR et entre les PCR et les autres forums de coopération entre États. Enfin, ce document formule des propositions dans deux domaines : 1) comment intégrer les considérations sur le développement aux PCR afin de contribuer aux objectifs de renforcement des capacités, de cohérence des politiques et/ou de meilleure gouvernance, et 2) le rôle des PCR vis-à-vis du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD).

Cette étude générale avance un certain nombre de sources, y compris les résultats d'un questionnaire envoyé aux secrétariats et/ou aux participants, ou directement à ces derniers, à un certain nombre de PCR (dont les résultats sont résumés à l'**Annexe B** de cette étude générale ;ⁱⁱ des communications avec des secrétariats et/ou des participants des PCR hors du cadre du questionnaire ; certains documents des PCR (lorsqu'ils sont disponibles au public) ; l'expérience de l'OIM en tant que défenseur des RCP ; ainsi que des documents intéressants sur la gestion de la migration et de la coopération entre les États dans ce domaine.

II. Les RCP abordent-ils les thèmes de la migration et du développement ? De quelles manières ?

Les priorités substantielles des PCR sont assez larges, flexibles et évoluent avec le temps. En effet, de nouveaux thèmes sont ajoutés aux programmes afin d'élargir leur portée. Les questions relatives à la migration et au développement ont de plus en plus été incluses aux agendas des PCR.

La migration et le développement à l'agenda des PCR

Les RCP peuvent être répartis en trois grandes catégories en fonction de la mise à l'agenda du thème migration-développement :

1. Migration et développement en tant que thème prioritaire

Il existe des PCR pour lesquels la migration et le développement sont considérés comme un thème prioritaire dans les documents fondateurs et réapparaissent souvent à l'ordre du jour et/ou lors d'activités du processus. De même, il existe des PCR qui n'ont pas explicitement mentionné la migration et le développement dans leurs documents fondateurs, bien qu'ils abordent fréquemment les thèmes de la migration et du développement dans leurs programmes et/ou activités. Les RCP situés en Amérique, comme la Conférence sud-américaine sur les migrations (SACM) et la Conférence régionale sur la migration (CRM ou « Processus de Puebla »), font partie de cette dernière catégorie. La Conférence ministérielle régionale sur la migration en Méditerranée occidentale (Dialogue méditerranéen 5+5) appartient aussi à cette catégorie. En effet, ses documents constitutifs font référence à la migration et au développement et elle a réaffirmé son engagement concernant le thème de la migration et du développement lors de réunions ultérieures organisées à Tunis, à Rabat, à Alger, à Paris et à Algeciras. Les PCR africains appartenant à cette dernière catégorie comprennent le Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA) et le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA) (cf. **Annexe B**).

Certains PCR disposent d'un thème distinct sur la migration qui est au centre du débat sur la migration et le développement. L'objectif principal du Processus de Colombo (*Regional Consultative Process on the Management of Overseas Employment and Contractual Labour for Countries of Origins in Asia*) est de promouvoir une meilleure gestion de la migration du travail. Cela comprend la protection des travailleurs migrants et l'offre de services à ces personnes afin d'optimiser les avantages du travail organisé, ainsi que le renforcement des capacités et la récolte de données afin de répondre aux défis de la migration du travail et de la coopération entre États sur la migration du travail. Les principaux thèmes abordés par le Processus de Colombo ont des répercussions sur le développement des pays d'origine. Par conséquent, ce PCR identifie le développement des pays expéditeurs comme étant un objectif affirmé de ce RCP (Voir **Annexe B**).

2. La migration et le développement en tant que priorité ponctuelle

La seconde catégorie comprend les PCR pour lesquels la migration et le développement ne sont à l'ordre du jour que ponctuellement, bien souvent dans le cadre d'un dialogue sur un thème particulier de la migration (comme le trafic, la cohérence des politiques, etc.). Le processus de Söderköping (Processus de coopération transfrontalière), les Consultations intergouvernementales sur l'asile, les réfugiés et les politiques migratoires (IGC), ainsi que le Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM) appartiennent à cette catégorie.

Bien que ces PCR se concentrent sur des thèmes qui ne sont généralement pas considérés comme des thèmes de « migration et de développement », ils ont, à certains moments, témoigné de l'intérêt pour les relations à multiples facettes entre leurs priorités liées à la migration et le développement. Par exemple, le thème de la migration et le développement n'est pas un thème particulier pour le Processus de Söderköping, qui se concentrait principalement sur l'amélioration de la gestion frontalière en Europe de l'Est. Néanmoins, les transferts de fonds et leurs impacts sur le développement ont été évoqués lors de leur dernier « Atelier thématique sur la migration du travail, les transferts de fonds et l'intégration » du 31 mai au 1^{er} juin 2007. De même, lorsque la Présidence néerlandaise de l'IGC a déclaré que la « cohérence des politiques » serait son thème de travail pour la période 2005-2006, un atelier qui avait pour but d'explorer la relation entre migration et développement fut organisé. Les sujets de discussion comprenaient les transferts de fonds, la diaspora et la migration circulaire reposant sur le travail.

Les questions abordées par les PCR appartenant à cette seconde catégorie sont principalement techniques et liées à la gouvernance de la migration. Cependant, la plupart d'entre eux s'étendent au développement. Les mesures prises pour lutter contre les causes fondamentales de la migration irrégulière en témoignent tout particulièrement. Le rôle de l'aide au développement pour aborder les facteurs d'incitation de la migration est un thème récurrent dans les PCR qui se concentrent tout particulièrement sur la migration irrégulière, comme le MTM.

3. Migration sans développement

La dernière catégorie comprend les PCR qui visent la promotion de la bonne gouvernance dans le domaine de la migration, mais qui ne considèrent pas la migration et le développement comme un thème prioritaire, même de manière ponctuelle. Par exemple, tout comme le MTM, des PCR tels que la Conférence ministérielle de Bali sur le trafic des migrants, la traite des êtres humains et la criminalité internationale s'y rapportant (Processus de Bali), ainsi que les Consultations intergouvernementales d'Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants (CAP), se concentrent sur des questions de sécurité, comme la contrebande et le trafic, ainsi que sur les mouvements de réfugiés et des PDIP, dans le cas de la CAP. Cependant, à l'inverse du MTM, ces processus consultatifs n'étudient pas la relation entre le développement et leurs thèmes prioritaires.

De même, les questions liées au développement n'apparaissent dans le large programme du Processus de Budapest. Alors qu'elle se concentrait à l'origine sur des thèmes « orientés sur le contrôle », comme le retour, la réadmission, la gestion frontalière et l'asile, le Processus de Budapest a récemment accordé une plus grande attention à des questions telles que l'admission, la migration du travail, l'intégration et la réintégration. Toutefois, la perspective de développement concernant ces thèmes reste encore inexplorée dans ce processus consultatif.

Résultats concrets liés à la migration et au développement

Tous les PCR qui ont répondu au questionnaire distribué aux fins de cette étude générale encouragent le dialogue sur les questions de migration et de développement. Toutefois, dans ce domaine, les activités de nombreux PCR vont rarement plus loin que l'échange d'informations et de pratiques. Les principaux résultats des PCR dans ce domaine sont des déclarations et autres recommandations non-contraignantes. En effet, les PCR comme la CRM et la SACM, qui avaient officiellement intégré le développement à leurs programmes, ont été particulièrement actifs pour émettre des recommandations. Néanmoins, le suivi des déclarations est souvent difficile à mettre en œuvre et dépend des ressources et du soutien politique.

Les PCR diffèrent énormément en fonction de leurs ressources politiques et organisationnelles. En effet, certains d'entre eux sont en mesure de mobiliser un haut niveau de soutien politique. Par exemple, la CRM et la SACM ont un forum annuel, respectivement pour les ministres et les ministres délégués, qui proposent une direction politique pour ces PCR. Les PCR disposant de grandes ressources, comme l'IGC et la CRM disposent aussi d'une structure organisationnelle qui facilite le suivi des recommandations émises au niveau politique. D'habitude, cette structure comprend un secrétariat technique, des ateliers/réunions techniques réguliers sur des thèmes particuliers et/ou des réseaux spécifiques de centres de liaison. Les PCR disposant de moins de ressources, comme le MDSA et le MIDWA, n'ont pas cette structure à deux niveaux. En effet, ces PCR consistent plutôt en une série de réunions techniques. En outre, ils ne disposent que de secrétariats techniques manquant d'effectif et ils manquent de soutien politique de haut niveau. Il existe aussi des PCR, comme la CAP, qui reçoivent un soutien ministériel mais qui ne disposent pas de structure de soutien administratif fixe.

Il va sans dire que les PCR disposant de grandes ressources et dotés d'une structure organisationnelle développée sont généralement plus à même d'obtenir des résultats plus concrets que les PCR disposant de moins de ressources. Etant donné ses ressources et le niveau d'engagement politique relativement haut pour les questions de migration et de développement dans la région, la CRM a obtenu de bien meilleurs résultats concrets que la plupart des autres PCR. La plupart des activités proposées dans le premier Plan d'action (PdA) de la CRM sur la migration et le développement ont été suivies. Cela comprend un atelier sur les transferts de fonds et des projets productifs qui ont eu lieu à Mexico en mai 2002, ainsi qu'un forum-atelier sur le secteur privé et la migration qui s'est tenu au Salvador en février 2006. Le PdA a aussi proposé la mise en œuvre d'un Système d'information statistique sur les migrations en Mésoamérique (SIEMMES) rendu effectif en 2001. Ce système comprend des données sur les tendances de migration et sur les flux des transferts de fonds dans la région, qui peuvent être utiles aux politiques liées à la migration et au développement au niveau national et régional.

D'autres PCR ont obtenu des résultats concrets concernant la migration et le développement sur une base plus ponctuelle. Par exemple, des secrétariats techniques sont souvent contactés par des États participants afin de mener une étude sur les aspects de la migration et du développement. Par exemple, la Mission de Pretoria, dotée de fonctions régionales pour OIM, qui servait de secrétariat pour le MDSA avec le Projet sur l'étude des migrations en Afrique australe, a été approchée par certains États membres du MDSA afin d'entreprendre un audit sur les Stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique australe.

III. Quels sont les facteurs qui contribuent à faire figurer des thèmes sur le développement à l'agenda des PCR ?

Des événements ou des progrès spécifiques entraînent souvent la création de PCR et, par conséquent, ces événements ou progrès influencent les agendas des PCR, du moins au début. On peut citer à titre d'exemple des modifications des flux migratoires (comme les afflux soudains d'immigrants irréguliers) ou une politique de migration (comme les nouvelles restrictions concernant l'entrée et le séjour), les événements politiques et les inquiétudes relatives à la sécurité (liés, par exemple, aux événements comme les attaques terroristes du 11 septembre 2001). Cependant, les programmes des PCR reflètent aussi des considérations qui ne sont pas liées à des événements ou à des évolutions spécifiques.

Financement

Les considérations liées au financement sont des facteurs importants qui affectent les programmes des PCR. Peu de PCR disposent de ressources importantes comme, par exemple, l'IGC qui ne comprend que certains pays industrialisés (membres de l'Organisation de coopération et de développement économique). D'ailleurs, la plupart des PCR ne bénéficient pas d'un mécanisme de financement prévisible et recherchent des donateurs en vue d'un soutien financier. Lorsqu'ils sont versés, les fonds des donateurs sont généralement affectés à une activité spécifique, comme un atelier ou une étude sur un sujet spécifique. Ce type de structure de financement incite les PCR disposant de peu de ressources à aborder des questions qui sont aussi dignes d'intérêt pour les donateurs. Le résultat peut être d'un grand soutien ou préjudiciable à l'intégration de considérations sur le développement au programme du PCR, en fonction de l'intérêt du donateur pour l'approfondissement de la question de la migration et du développement par les PCR. En outre, les PCR disposant de peu de ressources n'ont bien souvent pas les moyens d'effectuer un suivi efficace des activités. L'octroi de ressources supplémentaires à ces PCR serait une manière de garantir que l'engagement du PCR en ce qui concerne les thèmes de la migration et du développement, dépasse le simple dialogue et entraîne plus d'actions concrètes.

Elargissement de la représentation ministérielle

Une autre méthode visant à encourager des programmes plus « orientés sur le développement » pour les PCR est d'élargir la diversité des ministères représentés. Etant donné que les PCR sont étatisés, leurs priorités sont dictées par leurs participants gouvernementaux. Les ministères de l'Intérieur, de la Justice et, dans certains cas, des Affaires étrangères, ont participé aux réunions de fondation de la plupart des PCR et, d'après le questionnaire, ils ont été les invités les plus réguliers aux réunions suivantes. Par conséquent, les programmes des PCR ont tendance à être influencés par les priorités de ces ministres, plutôt que par les principes du développement.

Toutefois, une analyse plus approfondie de l'évolution des programmes des PCR montre aussi que, bien que les ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires étrangères aient été les participants les plus réguliers, cela n'exclut pas la possibilité de prendre en compte les thèmes de la migration et du développement. En effet, la plupart des PCR ont ponctuellement élargi leur liste de participants, afin d'inclure les ministères responsables de la santé, de l'économie, de la planification, des affaires sociales et/ou du développement pour qu'ils puissent participer à une réunion particulière ou à un groupe de travail spécifique lorsque c'est nécessaire.

Participation des pays en voie de développement

Un autre facteur qui facilite l'intégration du développement à l'agenda des PCR est le degré de représentation des gouvernements des pays en voie de développement aux réunions des PCR. Ce n'est pas un hasard de voir apparaître le développement de manière plus régulière à l'agenda des PCR, tels que le Processus de Colombo, le Dialogue 5+5, le MIDSA, le MIDWA, la CRM et la SACM, où les gouvernements des pays en voie de développement sont fortement représentés. Pour ces gouvernements, le développement est une question nationale qui transcende souvent les frontières ministérielles.

Préoccupation concernant la cohérence politique

Même lorsque tous les Etats membres des PCR, ou du moins la plupart, sont des pays développés (comme les Etats membres de l'IGC), le développement peut néanmoins figurer à l'agenda du PCR. Dans le cas de l'IGC, les thèmes de la migration et du développement ont été abordés dans le cadre d'un plus large débat sur la cohérence politique. Le cas de l'IGC démontre que, tandis que les gouvernements se soucient de plus en plus du besoin d'améliorer la coordination des domaines politiques qui concernent ou qui sont concernés par la migration, l'importance des thèmes de la migration et du développement devient plus évidente, et ces thèmes ont plus tendance à être abordés par le PCR. Une plus grande cohérence intergouvernementale peut impliquer une approche de la migration « plus orientée sur le développement » au niveau national, qui à son tour, peut se refléter dans le programme des PCR.

Un manque de coordination entre les ministères au niveau national constitue certainement un défi pour les PCR, en ce qui concerne le suivi. Etant donné que les thèmes abordés lors des PCR sont généralement à facettes multiples, les problèmes de responsabilité peuvent survenir en ce qui concerne l'action de suivi. Aussi, les PCR ont mis au point diverses méthodes pour faire face à ce problème particulier. Certains PCR ont dressé une liste des centres de liaison dans divers ministères pour des activités spécifiques. Dans d'autres cas, les Etats participants peuvent organiser des réunions régulières entre les différents ministères et départements responsables d'un PCR particulier, afin de garantir une coordination efficace. Les PCR tels que l'IGC encouragent activement une plus grande coopération en dressant une liste d'adresses qui couvre tous les secteurs du gouvernement. Par conséquent, les PCR ont la possibilité de faciliter une plus grande coopération entre les départements et les ministères, et de contribuer à la cohérence politique au niveau national.

IV. Relier les PCR les uns aux autres et à d'autres mécanismes pour la coopération entre les Etats : Une meilleure gouvernance de la migration et du développement ?

La migration est un phénomène mondial par nature, étant donné que les routes de migration traversent différentes régions. Donc, les mécanismes régionaux de coopération entre Etats pourraient être avantagés par ces relations interrégionales.

Influence réciproque entre les PCR

Les personnes qui participent aux PCR sont conscients des schémas de migration interrégionaux et beaucoup admettent le besoin d'une plus grande « fécondation » réciproque entre les PCR. En 2005, les participants à un atelier organisé conjointement par l'OIM et la Commission globale sur les migrations internationales (GCIM), et qui rassemblait les représentants gouvernementaux et les secrétariats de neuf PCR issus du monde entier, ont fait part de leur intérêt pour une influence

réci-proque future. Par ailleurs, l'opinion générale était en faveur d'interactions ponctuelles informelles, au lieu d'interactions formelles ou régulièrement programmées. Tout en reconnaissant que l'échange d'informations et de bonnes pratiques est l'un des avantages les plus utiles de l'influence réci-proque, l'OIM procède à la création d'une section de son site Web qui servira à fournir une source d'informations centralisée sur les principaux PCR.

Dans certains cas, la reconnaissance des avantages de l'interaction entre les PCR s'est déjà traduite en actions et en échanges entre les différents PCR. Par exemple, la CRM, le Processus de Budapest et la CAP ont consulté l'IGC au sujet de la création d'un secrétariat et des méthodologies de collecte de données. L'IGC a aussi participé à des réunions de la CAP, tandis que cette dernière est, à son tour, régulièrement invitée à des réunions du Processus de Bali. Le Dialogue 5+5, la CRM, le Processus de Bali et le Processus de Colombo ont tous procédé à une présentation des questions importantes relatives à la migration lors de réunions du MDSA.

Ces échanges ponctuels pourraient devenir plus fréquents et ils pourraient donner lieu à une série de réunions conjointes portant sur des problèmes particuliers d'une préoccupation commune. Par exemple, le Processus de Bali et le Processus de Budapest ont organisé des ateliers conjoints, en 2004 et en 2005, portant respectivement sur le retour des migrants vers leurs pays d'origine et sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Relations entre les PCR, les accords de commerce régional et les processus d'intégration régionale

Les PCR ne sont pas uniquement des forums de discussion sur la migration au niveau régional. La migration figure de plus en plus à l'agenda des organisations régionales et des systèmes de commerce et/ou d'intégration régional(e), comme c'est le cas pour l'Union européenne (UE), la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et la Coopération économique des pays d'Asie-Pacifique (APEC). Ces groupements régionaux ont mené des initiatives spécifiques liées à la migration. Le cadre régional de la SADC vise à développer des lignes directrices d'une politique pour attirer et conserver des professionnels de la santé dans le secteur public, afin d'inverser la fuite des cerveaux dans le secteur de la santé de cette région. La CEDEAO a introduit le Passeport CEDEAO et l'APEC a mis en place un visa APEC pour faciliter les mouvements de certaines catégories de personnes dans les Etats membres de ces groupes. Le MERCOSUR et l'ANSEA (Association des nations du Sud-Est asiatique) ont établi des mécanismes visant à faciliter la reconnaissance de diplômes et de diplômes universitaires. Etant donné que ces organismes régionaux plus formels considèrent la migration comme un sujet de discussion, la question se pose quant au rôle que les PCR peuvent et devraient avoir vis-à-vis de ces autres organismes.

Il existe au moins deux perspectives distinctes mais complémentaires. L'une de ces perspectives est de considérer l'engagement croissant de ces organismes régionaux formels dans la migration, comme une possibilité pour les PCR d'acquérir une plus grande envergure politique. Les participants aux PCR qui manquent de consultations au niveau ministériel, comme le MDSA, adhèrent tout particulièrement à cette opinion. Ils pensent que le fait de lier les PCR au processus formel renforcera leur situation politique dans la région et abordera les préoccupations des donateurs qui estiment que les PCR manquent souvent de procédures concrètes en matière de suivi.

L'autre perspective considère les PCR comme des mécanismes utiles pour le suivi des recommandations ou des accords obtenus par des organismes régionaux plus formels. Par

exemple, de nombreux régimes régionaux de libre échange impliquent des accords sur la libre circulation du travail qui ne sont pas entièrement mis en œuvre. Les PCR pourraient fournir l'expertise concernant la migration, qui est nécessaire pour faciliter la mise en œuvre d'accords sur la libre circulation (dont le manque est souvent l'un des facteurs qui empêchent la mise en œuvre), via le renforcement des capacités et une formation appropriée au niveau technique. Le MIDWA propose un exemple de la manière dont les PCR peuvent être liés aux régimes d'intégration régionale. Avec le soutien de l'OIM, la CEDEAO utilise le MIDWA comme un outil pour le partage d'informations et le renforcement des capacités de ses Etats membres en ce qui concerne tous les aspects de la migration, tout en encourageant une modernisation de son protocole de libre circulation et en développant une approche commune sur la gestion de la migration dans la région.

Les PCR peuvent aussi servir de véhicules pour la mise en œuvre d'accords régionaux sur la migration, sans pour autant être formellement liés aux processus d'intégration régionale. Par exemple le Processus de Budapest a proposé un forum, dans lequel les représentants des Etats membres de l'UE et les pays adhérents d'Europe de l'Est pourraient bâtir une relation de confiance et échanger des connaissances techniques dont les pays adhérents ont besoin pour modifier leurs politiques conformément aux normes européennes, ce qui entraînera une mise en œuvre efficace des règles européennes en matière de migration.

De nouvelles formes de coopération interrégionale sur la migration et le développement pourraient déboucher sur un nouveau rôle pour les PCR, à savoir un rôle de partenaires facilitant la mise en œuvre technique et programmatique. Citons comme exemples récents de ce type de coopération : la Conférence euro-africaine sur la migration et le développement à Rabat (juillet 2006) et la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement à Tripoli (novembre 2006). Bien que les déclarations et les plans d'action adoptés par les représentants des pays participants constituent un engagement politique fort de la part des participants, ces réunions nécessitent encore des mécanismes pour permettre le suivi de ces engagements. Les PCR (par exemple, dans le cas de la coopération Europe/Afrique, et tout particulièrement les PCR en Afrique, en Europe et en Méditerranée) peuvent être déterminants pour transformer ces engagements politiques en action.

V. Propositions : Manières d'intégrer les considérations en matière de développement aux PCR afin de contribuer aux objectifs de renforcement des capacités, de cohérence des politiques et/ou de meilleure gouvernance, et rôle des PCR vis-à-vis du FMMD

Les PCR sont des processus de consultation étatiques. Par conséquent, une plus grande intégration de la considération en matière de développement au programme des PCR ne peut être encouragée que par les Etats participants.

Méthodes pour intégrer les considérations en matière de développement à l'agenda des PCR :

1. Promouvoir un plus grand partage des informations relatives aux activités et aux réalisations des PCR

- Les Etats pourraient faciliter le dialogue et l'échange d'informations entre les PCR qui sont les plus concernés par la migration et le développement, et ce, de façon systématique. Par exemple, cela pourrait être réalisé grâce à :
 - des réunions semestrielles régulières,
 - une base de données commune et un site Web sur les bonnes pratiques,
 - et/ou un bulletin d'information des PCR.

- ...

On peut se demander s'il serait préférable que cette influence réciproque entre les PCR reste informelle et organisée de façon ponctuelle, ou s'il serait préférable d'instaurer des consultations formelles et des interactions programmées à intervalles réguliers.

Des éléments probants (résultats de recherche) plus concrets de la relation entre migration et développement peuvent contribuer à persuader les Etats qui n'ont pas encore été convaincus par les preuves existantes, dans le but qu'ils accordent une plus grande priorité aux thèmes en rapport avec le développement dans le programme des PCR. Par exemple, disposer de données ventilées par sexe sont d'une importance toute particulière pour mieux analyser et mesurer l'impact de la migration sur le développement et pour concevoir des politiques qui correspondent aux attentes et aux besoins des diasporas, ainsi qu'aux besoins propres au genre des bénéficiaires des communautés et des pays d'origine.

2. Promouvoir une évaluation plus systématique des PCR.

Afin de s'assurer que les PCR sont bel et bien les véhicules appropriés pour faire avancer le débat sur la migration et le développement au niveau régional, il serait nécessaire d'avoir une évaluation plus systématique des réalisations et des incidences des PCR. La question se pose cependant de savoir qui serait chargé d'organiser ces évaluations. Les études ou les enquêtes sur les PCR ne sont pas fréquentes. Ce document de base se fonde en partie sur une enquête préliminaire portant en grande partie sur les secrétariats des PCR. Ces enquêtes pourraient être élargies, afin d'inclure les gouvernements, et être menées de façon plus régulière et plus profonde, afin d'encourager une meilleure compréhension de la contribution des PCR à la gestion de la migration pour le développement.

3. Promouvoir une plus grande cohérence des politiques au niveau national en encourageant la participation d'acteurs du développement dans les réunions des PCR

Les PCR pourraient être soutenus par les Etats afin de promouvoir une plus grande cohérence des politiques intergouvernementales, ainsi qu'une plus grande coordination entre les départements et les ministères qui sont concernés par les domaines de la migration et du développement au niveau national. La recherche d'une cohérence politique au sein des gouvernements peut entraîner une plus grande prise de conscience de la relation entre migration et développement au niveau national, et ensuite au niveau régional. Alors que l'initiative qui consiste à promouvoir une cohérence politique doit provenir des gouvernements nationaux, les PCR peuvent soutenir ces efforts en impliquant les départements et les organismes gouvernementaux des pays développés et en voie de développement qui sont responsables du développement (et, le cas échéant, des acteurs non-gouvernementaux), et en facilitant le partage d'informations via des stratégies de diffusion (par exemple, une liste d'adresses électroniques interdépartementale comme celle mise en place par l'IGC).

4. Soutien systématique des donateurs

Concernant les PCR qui n'ont pas de financement autonome, le soutien de donateurs pour les activités liées à la migration et au développement, et/ou le soutien systématique pour les activités de base pourraient développer de manière considérable les perspectives d'intégration de la migration et du développement dans les programmes et les activités des PCR, tout particulièrement dans les régions qui ont une communauté de donateurs ayant un fort intérêt pour la migration et le développement (par exemple la MIDSA et la MIDWA en Afrique).

5. Etablir de nouveaux PCR dans des régions en voie de développement qui en sont dépourvues

Il peut être intéressant de créer de nouveaux PCR dans des régions qui en sont dépourvues, comme l'Afrique de l'Est et la région des Grands Lacs. En effet, il existe des possibilités d'établir de nouveaux processus qui seraient consacrés essentiellement à la migration et au développement. La communauté des donateurs peut avoir un rôle à jouer en soutenant ces tentatives.

6. Encourager les relations entre les PCR et d'autres fora régionaux

Le fait d'établir des liens plus formels entre les PCR et les systèmes de commerce et d'intégration régionaux peut aussi contribuer à mobiliser le soutien politique des PCR dans la région et au-delà. Il est vraiment nécessaire d'examiner la manière dont les PCR peuvent se joindre aux efforts visant à faciliter le mouvement de la main-d'œuvre et à renforcer les dispositions en matière de libre circulation dans l'intégration régionale.

Les Etats peuvent envisager de développer davantage les liens entre les PCR et le dialogue politique interrégional, comme les dialogues Europe Afrique de Tripoli et de Rabat, afin de proposer un mécanisme de suivi des engagements politiques à un niveau plus technique.

Les PRC vis-à-vis du FMMD :

Les PRC pourraient être un complément aux activités du FMMD en testant et en diffusant des nouvelles idées développées par le FMMD dans des domaines concernés. Les résultats du FMMD pourraient être renvoyés aux PCR afin d'être pris en compte ou intégrés dans leurs plans de travail/agendas.

Un échange d'informations soutenu et bilatéral entre les PCR et le FMMD pourrait être encouragé, par exemple :

- en menant des enquêtes régulières sur les PCR dans le contexte de la migration et du développement. Cela donnerait l'occasion aux PCR de mettre l'accent sur certaines de leurs bonnes pratiques dans ce domaine et de présenter leurs réalisations au FMMD, tandis que les questions/points sur lesquels on a insisté au FMMD pourraient être inclus(es) dans la prochaine enquête.
- en créant un réseau de points focaux du FMMD dans divers PCR afin de soutenir cet échange.

Au fil du temps, ces mesures pourraient contribuer à accroître le rôle des PCR en tant que composantes de base pour une plus grande coopération mondiale relative aux thèmes de la migration et du développement.

ⁱ See the Report of the Global Commission on International Migration, *Migration in an interconnected world: New directions for action* (2005), p.70.

ⁱⁱ The RCPs receiving the questionnaire included the Intergovernmental Consultations on Asylum, Migration and Refugee Policies (IGC); the Migration Dialogue for Southern Africa (MIDSA); the Ministerial Consultations on

Overseas Employment and Contractual Labour for Countries of Origin (Colombo Process); the Bali Ministerial Conference on People Smuggling, Trafficking in Persons and Related Transnational Crime (Bali Process); the Söderköping Process (Cross-border Cooperation Process); the Regional Conference on Migration (RCM or "Puebla Process"); the Migration Dialogue for West Africa (MIDWA); the 5+5 Dialogue on Migration in the Western Mediterranean (5+5 Dialogue); the Budapest Process; Mediterranean Transit Migration Dialogue (MTM); South American Conference on Migration (SACM) and the Inter-Governmental Asia-Pacific Consultations on Refugees, Displaced Persons and Migrants (APC). Completed questionnaires were received from the first five of these RCPs, the Budapest Process, MTM, SACM and APC; responsive materials (but not questionnaires) were received from RCM and MIDWA; and no response was received from the 5+5 Dialogue. Other regional groups on migration exist, of various types; however, it was not feasible to survey each regional group which could be considered an RCP under various definitions. As a result, a judgment was made to send the questionnaire to a selection of RCPs reflecting regional balance and a wide spectrum of topics of discussion, priorities, and organizational structures.